



Un homonyme fait des cheques sans provision

Par **laurent**, le **28/07/2009** à **15:16**

Bonjour,
depuis quelques temps je reçois des appels téléphoniques de sociétés de recouvrement ou des visites d'huissiers a mon domicile car un homonyme qui habite la même ville que moi fait des chèques sans provision. Que puis-je faire pour que cela arrête ?

Par **mechdoline**, le **28/07/2009** à **16:20**

Bonjour,

Je pense que la première chose à faire est de contacter votre banque. En principe grâce aux numéros de chèque qui figurent sur chaque chèque, la banque peut identifier rapidement que lesdits chèques émis ne proviennent pas de vous.

En effet, grâce à ces numéros de chèque la banque peut savoir où vous en êtes dans votre chéquier, et peut par exemple , prendre l'initiative de vous renvoyer un chéquier sans même l'avoir commandé.

Prenez rendez-vous avec votre conseiller bancaire, faites un point sur vos comptes, et lorsque l'affaire sera éclaircie, il vous faudra demander un document de la banque, prouvant la stabilité de vos comptes, et surtout, qu'aucun chèque provenant de votre chéquier propre, n'a été émis aux sociétés créditrices.

Vous enverrez ce document en original et en lettre recommandée AR aux sociétés de recouvrement ainsi qu'aux huissiers de justice.

Le document officiel de la banque devrait en principe régler le problème, et retrouver la trace du vrai débiteur.